

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2019  
Séance du 28 mai 2019**

**N°09**

**Objet : Désignation d'un  
représentant au sein de la  
Commission Locale de l'Eau  
(CLE) du Verdon**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

**Etait suppléé :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190528-09\_28052019

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du Verdon sont assurés par la Commission Locale de l'Eau « CLE » du Verdon.

La composition de cette commission a été fixée par arrêté préfectoral n°2016-259-020 du 15 septembre 2016. Les membres des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont le mandat est de six ans, étaient désignés selon les zones géographiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015, les périmètres des intercommunalités ont évolué. Le président de la CLE du Verdon a donc sollicité l'actualisation de la composition de la CLE afin de remplacer les zones géographiques par les intercommunalités.

Provence Alpes Agglomération compte sur son territoire trois communes représentant 5.27% du périmètre du SAGE Verdon. A ce titre, elle dispose d'un siège au sein de la CLE.

Par courrier du 11 avril 2019, la Préfecture sollicite notre intercommunalité afin qu'elle désigne son représentant. Le représentant désigné à la CLE siègera également au Comité de Rivière du Verdon.

Il vous est proposé :

De désigner un délégué pour représenter PAA au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon ; le représentant désigné siègera également au Comité de Rivière du Verdon.

La candidature de Denis BAILLE est proposée en séance

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Denis BAILLE, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon et siéger au Comité de Rivière du Verdon.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

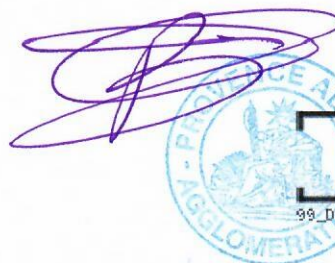
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190528-09\_28052019